

Réunion du 18 décembre 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 83  
Nombre de votants : 89

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Frédéric LAVIELLE, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Jean-Louis GROUSSET, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Jeanne LAMAZERE, Jean-Pierre BOUNINE, Christine LABORDE, Jean-Jacques SENSEBE, Madeleine PICHAREAU, Jacques LABORDE, Geneviève GUICHEMERRE, Louis-Philippe DUPOUY, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Luis Miguel CONEJERO, Marie-Hélène MAREST, Serge ARRIEULA, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Serge ESTREM (suppléant de Mme Maïthé MIRASSOU), Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Lucien PRAT), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Axelle MARCHET, Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT (pouvoir François MATEOS), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, René LACABE, Pierre LAFARGUE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 20 : VALORISATION DES MATERIAUX RECYCLABLES : SIGNATURE DES  
CONTRATS DE REPRISE**

**Rapporteur** : M. Alain BOUCHECAREILH

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Vu la signature du contrat Citeo pour l'action et la performance ou « CAP 2022 »,

Vu la signature du contrat Citeo au titre de la filière papiers graphiques,

Considérant la consultation groupée lancée par les collectivités du Béarn avec le syndicat VALORBEARN comme mandataire, pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective,

Considérant le résultat de l'analyse des offres suivant :

Matériaux	Prestataires	Options de reprise	Modalités financières	
			Prix référence/tonne	Prix plancher/tonne
Acier Acier de mâchefers	PAPREC	Fédération	158€ 22€	80€ 0€
Aluminium	CYCLAMEN	Fédération	359€	212€
Papiers graphiques Gros de magasins	SUEZ	Fédération	130€ 103€	110€ 80€
PCC (Papiers cartons complexés) PCNC (Papiers Cartons Non complexés) Carton de déchetteries Carton professionnels	PAPREC	Fédération	10€ 114€ 124€ 124€	10€ 80€ 80€ 80€
Plastique	VALORPLAST	Filière	PET Clair : 167€ PET Foncé : 55€ PEHD : 57€ Films : 10€	PET Clair : 65€ PET Foncé : 10€ PEHD : 0€ Films : 0€
Verre	O-I MANUFACTURING	Filière	23,97 €	23,97 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de signer** les contrats pour la reprise des matériaux selon les options de reprises et modalités de rachat détaillés dans le tableau ci-dessus, et ce pour une durée de 5 ans en option filière et de 2 ans en option fédération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,


  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 22/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/12/2017